



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte

Sologne
VAL DE LOIRE

COMITE SYNDICAL

Jeudi 14 Mars 2024 – 19H00

Lamotte-Beuvron

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY – EFFECTIF LEGAL DU COMITE SYNDICAL : 60

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le jeudi 14 mars deux-mille-vingt-quatre à 19 heures 00, à Lamotte-Beuvron, à la salle des fêtes -1 avenue de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents :

Etaient absents excusés :

Avait donné pouvoir : 6

Secrétaire de séance : Stéphane LEROY, maire de Selles-Saint-Denis

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 46

Nombre de votants : 52 (dont 6 pouvoirs)

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de l'ordre du jour : le 05 mars 2024 – CA 2023 – CG 2023 - Budget 2024-Rapport de modification du SCoT

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, directrice, et Mme VENON, assistante de direction Pays de grande Sologne, Mme Sandra JEANNOT, consultante du Cabinet EAU et de Mme Cécile CAILLOU-ROBERT, conseillère Régionale.

Monsieur le Président, ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h00.

Puis, il :

- Excuse Jean François LAHAYE, Alexandre AVRIL et Christophe THORIN
- Fait ensuite appel à candidature pour nommer un secrétaire de séance. M. Stéphane LEROY, représentant la commune de SELLES-SAINT-DENIS, se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.
- Soumet au vote des délégués l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2023 à La Ferté-Beauharnais, et présente l'ordre du jour.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Avant de démarrer les travaux de la séance, le Président rappelle à l'ensemble des membres présents qu'il est impératif que ceux-ci signent 2 fois les registres du CA 2023 et BP 2024 avant de partir.

ORDRE DU JOUR :

- 1- **Rapport de modifications et approbation du SCoT de Grande Sologne** (délibération 2024-02)
- 2- **Présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2023 :**
 - a. délibération n°2024-03 adoption du compte de gestion 2023,
 - b. délibération n°2024-04 approbation du compte administratif 2023
- 3- **Présentation et approbation du budget primitif 2024 :**
 - a. délibération n°2024-05 adoption du BP 2024
 - b. délibération n°2024-06 affectation des résultats du CA 2023
- 4- **Délibérations affaires courantes pour l'année 2024 :**
 - a. délibération n°2024-07 adhésions/cotisations 2023,
 - b. délibération n°2024-08 ligne de trésorerie
 - c. délibération n°2024-09 renouvellement de la convention de partenariat Petite Ville de Demain entre le Pays de Grande Sologne, les villes de Lamotte-Beuvron et Salbris, et la communauté de communes de la Sologne des Etangs
 - d. délibération n°2024-10 autorisation de demande de subvention auprès de l'Etat pour le financement du poste de la cheffe de projet « Petite Ville de Demain » à hauteur de 75 %
 - e. délibération n°2024-11 renouvellement du partenariat entre le Pays de Grande Sologne et la Région Centre Val de Loire dans le cadre de la Coopération décentralisée avec la Région Meknès-Fès

- f. délibération n°2024-12 autorisation de demande de subvention auprès du dispositif LEADER dans le cadre de l'Animation gestion 2023-2024 de la nouvelle programmation 2023-2027
- g. délibération n°2024-13 autorisation de demande de subvention auprès du dispositif LEADER dans le cadre de la gestion administrative et financière 2023-2024 de la nouvelle programmation 2014-2022
- h. délibération n°2024-14 autorisation de demande de subvention au titre du dispositif Leader 2023-2027 pour la création d'une Maison de la Nature, de la Biodiversité et des terroirs de Sologne dans le cadre du Game Fair 2024
- i. délibération n°2024-15 proposition de partenariat entre le Pays de Grande Sologne et les 3 communautés de communes Sologne des Rivières, Sologne des Etangs et Cœur de Sologne à l'occasion du Game Fair 2024
- j. délibération n°2024-16 renouvellement de la convention financière de mise à disposition pour la gestion RH de la communauté de communes de Cœur de Sologne auprès du Pays de Grande Sologne
- k. délibération n°2024-17 autorisation d'accueil d'un ou deux stagiaires pour une période allant de 2 à 6 mois au Pays de Grande Sologne sur la thématique « valorisation des itinéraires touristiques cyclables »
- l. délibération n°2024-18 autorisation de demande de subvention auprès de l'ARS pour le financement d'un poste à mi-temps dans le cadre du Contrat Local de Santé 2024
- m. délibération n°2024-19 autorisation de demande de subvention auprès de l'ARS pour le financement d'une campagne de prévention des cancers auprès des femmes âgées de 50 à 74 ans sur le territoire du Pays de Grande Sologne
- n. délibération n°2024-20 autorisation de partenariat avec l'association Bois Energie 41 pour le programme d'actions 2023-2026
- o. délibération n°2024-21 modalités de remboursement des frais de mission des agents et modalités de remboursement des frais de mission des élus
- p. délibération n°2024-22 mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour un agent

5- Informations/questions diverses :

- a. Dossiers CRST
- b. Projet sportif de territoire
- c. Elaboration du Contrat Local de Santé

1- APPROBATION DU SCoT DE GRANDE SOLOGNE

RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE :

L'enquête publique du SCoT s'est déroulée du 6 novembre au 6 décembre 2023 avec 6 permanences dans les communes de Neung-sur-Beuvron, Salbris et Lamotte-Beuvron.

La commission d'enquête publique et le Président commissaire enquêteur ont remis le rapport final de l'enquête le 13 janvier dernier au Pays de Grande Sologne, avec un avis favorable sans réserve.

Pour information : le montant de l'enquête publique s'élève à un plus de 9 600 €. Il est inscrit au BP 2024. Suites de la procédure : à la suite des avis PPA, de l'enquête publique et des contributions publiques durant l'enquête, le Pays avec le cabinet EAU a procédé à la rédaction d'un rapport de modifications du SCoT (procédure d'usage réglementaire), avec prise en compte d'un certain nombre de réflexions, sans modifier pour autant l'armature générale du SCoT. C'est le travail qui a été réalisé sous le pilotage du COPIL SCoT le 26 janvier.

Tout ce travail a abouti au document final modifié présenté ce soir en comité syndical pour approbation des élus.

Le Président laisse ensuite la parole à Madame Sandra JEANNOT, consultante pour le cabinet E.A.U qui présente le rapport de modifications du SCoT.

Madame Jeannot rappelle l'historique et les différentes phases d'élaboration du SCoT.

Elle rappelle la vision stratégique du document : résilience, réalisme et identité, avec des leviers de développement économiques forts, atouts internes et externes.

Rappel des ambitions du PADD : valoriser le typiquement solognot (pôles communes vivantes), valoriser la qualité de vie, travail sur la croissance démographique par palier, intégrer l'urgence climatique, favoriser le bien vivre et bien vieillir en Grande Sologne

Rappel des ambitions du DOO : effort d'un peu plus de 64% en réduction de consommation sur la période. Elle rappelle les grands moments de l'année 2023 : débat public, avis PPA, passage en CDPNAF, MRAe, enquête publique.

Puis, elle présente les principales modifications apportées au SCoT à la suite de l'enquête publique : actualisation de certaines données, passage à 3 ans de la plupart des indicateurs (au lieu de 6 ans), ajout d'un chapitre dans le DOO pour expliquer que le projet MBDA relève de l'intérêt public et que le sujet de l'armement avait bien été pris en considération dans le PADD et DOO. Cette consommation du projet ne relève donc pas du SCoT

Le Président demande s'il y a des questions puis il soumet l'approbation du SCoT à l'ensemble du comité syndical.

Délibération compte de gestion (n°2024-02) :

APPROBATION DU SCoT DE GRANDE SOLOGNE

Le Président soumet pour approbation à l'ensemble des membres du comité syndical le SCoT.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : POUR : 51 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Le Président remercie l'ensemble des élus et Sandra Jeannot, consultante du cabinet EAU, pour tout le travail réalisé. Puis, il laisse la parole à Madame la 1^{re} Vice-présidente, Agnès THIBAUT pour la présentation du CA 2023 et du compte de gestion 203.

2- COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET PREPARATION DU BUDGET 2024 :

Le Président indique que :

- **Le compte de gestion et le compte administratif sont en cohérence.**
- La note de synthèse du compte administratif 2023 a été communiquée au préalable aux élus du comité syndical par mail le mardi 5 mars dernier, puis il présente la balance générale 2023.

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

- **Investissement** : - 8 143,98 € (SCoT)
- **Fonctionnement** : + 192 786,44 €
- **Excédent** : + **184 642,46 €**

Le **solde** provient :

- de subventions européennes supérieures au prévisionnel (LEADER : versements des animation-gestion 2020, 2021 et 2022 + remboursement 16 000 € pour l'accompagnement à la candidature 2023-2027),
- d'une facturation de l'enquête publique non réalisée en 2023 mais transmise par le TA en 2024,
- du diagnostic territorial de santé dans le cadre du CLS non réalisé complètement et non facturé (20 000 €),
- d'une facturation du SCoT non soldée totalement,
- d'un coût RH inférieur aux prévisions en raison d'arrêts maladie avec remboursement des ITT ou de vacance du poste PVD pendant 3 mois,
- D'une subvention exceptionnelle de l'Etat pour rattrapage de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie (environ 25 000 €).

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023 - DEPENSES (293 698,47 €)**

Charges à caractère général (chapitre 11) :

Le montant réel des charges s'élève à **60 974,43 €**.

- Ces dépenses comprennent essentiellement le coût du fonctionnement du syndicat mixte : loyer, location, voiture, maintenance informatique, frais de télécommunication ; fournitures...
- Assurances : locaux, voitures, élus, assurance juridique....

Charges de personnel (chapitre 12) :

Le montant des charges de personnel s'élève donc pour 2023 à **228 974,42 €**. Ce montant correspond à 4 postes RH chargés (2 catégories A + 1 agent catégorie B + 1 agent catégorie C).

042 : opérations d'ordre entre sections : (dotation aux amortissements) : **1 579,42 €**

65 : Autres charges : Elles correspondent aux arrondis des prélèvements à la source + abonnement Berger Levrault. Elles s'élèvent à **2 170,20 €**.

66 : Charges financières frais administratifs/ligne de trésorerie : **00,00 €** (non utilisée)

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023 - RECETTES (486 484,91 €)**

002 : Excédent reporté : report de l'exercice 2022 : **98 399,48 €**

013 : atténuation de charges (6419 : remboursement rémunération ITT) : **20 843,25 €**

74 : dotations, subventions et participations :

7472 : Région : **51 800 €** (participation salaires agents du Pays+ subvention prévisionnelle voyage Maroc - non réalisé). Attention, la participation de la Région au fonctionnement du Pays, qui s'élevait à 50 000 € par an, va baisser à 30 000 € par an à partir de 2024 et jusqu'en 2028 pour lisser les années perçues par anticipation entre les 2 CRST.

7473 : Département : **27 000,00 €** (dotation de fonctionnement)

74741 : Communes : **114 100,00 €**

74758 : Autres groupements (communautés de communes) : **62 425,00 €**

7481 : Attribution sur versement : **68 384,10 €** (fonds européens)

74888 : autres attributions et participations (rattrapage inflation/coût de l'énergie) : **25 198,00 €**

75 : autres produits de gestion courante : **1,45 €** (arrondis des retenues d'impôts à la source)

- **SECTION D'INVESTISSEMENT 2023 – DEPENSES (36 857,89 €)**

001 : résultat reporté : **25 106,18 €**

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 9 767,71 €

202 : frais d'urbanisme : **7 536,00 €** (SCoT)

2051 : concession et droits (logiciels) : **2 231,71 €** (suite adobe + autocad)

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 1 984,00 € (une tour d'ordinateur puissante pour un agent paysagiste)

- **SECTION D'INVESTISSEMENT 2023 – RECETTES (28 713,91 €)**

10 : dotations fonds divers et recettes : **27 134,49 €**

1068 : Excédent fonctionnement capitalisé : **25 106,18 €**

10222 : FCTVA : **2028,31 €**

23 : amortissement et immobilisations : **1 579,42 €**

Soit un résultat d'investissement de – 8 143,98 € (compensé par un excédent en fonctionnement).

Délibération compte de gestion (n°2024-03) :

Le Président indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Il soumet au comité le vote du compte de gestion 2023.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Le Président quitte ensuite la salle. En l'absence provisoire du Président, Madame Agnès THIBAUT, 1^{re} Vice-présidente demande s'il y a des objections ou des remarques sur le compte administratif. Aucune remarque n'est formulée. Elle soumet ensuite aux élus du comité syndical le vote du compte administratif.

Délibération compte administratif (n°2024-04) :

En l'absence du Président, Madame THIBAUT soumet le compte administratif 2023 au vote du comité.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président rejoint la salle, remercie le comité pour sa confiance et présente la proposition de budget primitif pour 2024.

3- PRESENTATION DE LA PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2024

Le Président rappelle aux élus que le débat d'orientations budgétaires n'est pas obligatoire pour le Pays de Grande Sologne, conformément aux termes de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire les communes de plus de 3 500 habitants (ce qui n'est pas le cas du Pays considéré sur la strate des 2 000 habitants pour la gestion administrative).

Il indique néanmoins que les orientations budgétaires et les projets du syndicat mixte ont été présentés et approuvés en réunion de Bureau le 14 février dernier.

Il indique aux élus que l'ensemble des orientations et des projets, pour 2024, figurent dans la note de synthèse de présentation du BP 2024 communiquée à l'ensemble des élus le 5 mars dernier.

A- PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS ET PROJETS POUR 2024 :

Pour les contractualisations :

- **Animation et gestion du CRST** et du dispositif « A Vos ID » avec le Conseil régional Centre-Val de Loire pour la période 2022-2028.
- **Pilotage et animation des dispositifs des Contrat de Relance et de Transition Ecologique et de Petite Ville de Demain. Renouvellement du poste de chef de projet « Petite Ville de Demain » cadre B avec prise en charge à 75 % du salaire chargé (non environné) par l'Etat.** Le reste à charge fera l'objet de conventions financières entre le syndicat mixte et les collectivités concernées afin que l'opération soit quasi neutre pour le Pays. Pour 2024 : les 3 conventions pluriannuelles de projets sont en relecture à la DDT. Elles devront être ensuite adoptées en conseil municipal et/ou communautaire.
- **Programme LEADER 2014-2022** : exécutive administrative et financière de la fin du programme.
- **Programme LEADER 2023-2027** : mise en place, animation et accompagnement des porteurs de projets, animation du nouveau comité de programmation Leader. Embauche d'un ETP à temps plein depuis septembre 2023, pour la gestion et l'animation de l'ensemble du dispositif. Elaboration d'un guide du porteur de projet en 2024.
- **Elaboration et signature du Contrat Local de Santé - Recrutement d'un animateur CLS en cours (co-financé Région et ARS). Diagnostic territorial de santé en cours de réalisation par l'Observatoire de l'Economie et des territoires, fin prévue vers avril. Elaboration du plan d'actions et de la convention pour signature à la rentrée 2024. Il est proposé d'organiser des actions CLS avant la signature du contrat et notamment une journée en partenariat avec le Centre Régional de Dépistage des Cancers (CRCDC) pour un dépistage des cancers génitaux, sein et colorectal chez la femme entre 50 et 74 ans sur le territoire du Pays. Cette action bénéficiera d'une subvention de l'ARS et/de la CPAM. L'Observatoire de l'Economie et des Territoires a présenté un premier volet du diagnostic lors du dernier COPIL du 23 janvier 2024. Celui-ci va se poursuivre par des enquêtes et des interviews auprès des acteurs du terrain.**

Stratégie de développement du territoire :

- **Création d'un Village Sologne à l'occasion du prochain Game Fair 2024 : comme approuvé lors du dernier comité syndical d'octobre 2023, il est proposé que le Pays porte ce projet.** Budget prévisionnel estimé : environ 63 à 65 000 € TTC. Le Pays va solliciter une aide financière auprès du

dispositif Leader 2023-2027. Afin de ne pas alourdir la charge financière qui pèse sur le syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, il a été convenu en réunion de Bureau du 14 février dernier que les communautés de communes contribuent à hauteur de 3 000 € chacune.

- **Poursuite de la valorisation touristique et paysagère des villages de Sologne** » - projets directement suivis par le Pays : aménagement du Jardin Saint-Martin à Vernou-en-Sologne à la suite de la rénovation de la grange communale (désimperméabilisation et renaturation + projet paysager), projet d'aménagement et réflexions paysagères aux entrées et sorties du village de la Ferté Beauharnais, valorisation des massifs paysagers des abords de la mairie de Montrieux-en-Sologne, Selles-Saint-Denis : désimperméabilisation, projet biodiversité (dont éco-pâturage + projet pédagogique), réaménagement et valorisation de l'Étang communal.
- **Proposition d'élaboration d'une stratégie de développement touristique liée aux itinéraires doux et vélos en Grande Sologne – proposition d'accueil d'un stagiaire** : en cohérence avec la délibération n°2023-14 du 27 mars 2023, il est proposé d'accueillir un stagiaire durant 4 à 6 mois sur la thématique « valorisation des itinéraires touristiques cyclables à l'échelle du Pays de grande Sologne ». Objectifs : développer un tourisme de nature par la valorisation des déplacements doux et des paysages traversés. Missions : réaliser un état des lieux des boucles cyclables existantes (+ reportage photos), réaliser un document d'analyse des boucles et de leur état, proposer des pistes d'amélioration, valorisation paysagère des traversées cyclables et réflexion sur une signalétique commune, éventuellement étude l'opportunité de créer de nouveaux itinéraires, éventuellement travailler à un diagnostic de l'itinéraire touristique du Blanc-Argent sur le territoire du Pays. Le Pays de Grande Sologne s'est inspiré du Pays des Châteaux pour ce projet, car la stratégie de ce dernier est beaucoup avancée que la Grande Sologne. Une coopération pourrait être envisagée.
- **Création de parcours dans les 25 communes du territoire pour valoriser le petit patrimoine bâti et les paysages de Sologne** : poursuite du travail initié en 2023 en partenariat avec le GRAHS et l'Observatoire de l'Economie et des territoires. Objectif : créer les 25 itinéraires avant l'été.
- **Création d'une route des terroirs Sologne** : développer des parcours et itinéraires des vins, des fromages et des produits locaux, et relier la Loire à Vélo au projet de Cher à Vélo en passant par la Sologne. Ce projet pourrait se faire en coopération inter-pays. Le Président du Pays Val de Cher Romorantinais, ainsi que les Présidents des communautés de communes Romorantinais et Monestois, et Val de Cher Controis y sont tout à fait favorables.

Démarches partenariales :

- **Projet Sportif du Territoire, « La Grande Sologne, le sport au cœur ! »** : poursuite du partenariat engagé avec le CROS et le CDOS. Déploiement des 3 axes du plan d'actions (équipements, sport pour tous et sport-santé) : réalisation d'un schéma directeur des équipements sportifs, achat d'une exposition sur les JO et la promotion du sport (990 €) qui sera mise à la disposition de l'ensemble des communes, réunion de l'ensemble des clubs, création d'un événement sportif à l'échelle du territoire, et organisation d'une campagne de promotion de l'activité physique en prévention des cancers du côlon qui s'intitulera « Bougeons pour notre côlon ».
- **Poursuite du projet de coopération décentralisée en partenariat avec la Région Centre Val de Loire** : élaborer un nouveau partenariat avec le parc national d'Ifrane sur les thématiques de valorisation des filières locales (ovines, abeilles), la gestion de l'eau et des essences, le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité.
- **Participation au travail sur la structuration de la filière « Agneau de Sologne »**. Soutien aux actions de promotion et de valorisation de la race lors des grands événements solognots (Foire de la Saint Barnabé, Game Fair, etc...). Cette association est par ailleurs aidée par le Département de Loir-et-Cher.
- **Accompagnement du Groupement de Développement Agricole Lamotte-Romorantin (GDA) à l'élaboration d'un « Plan carbone agricole Sologne »**. Le Président du GDA est Franck BAECHLER. Les services du Pays participent ainsi que des représentants élus des 3 intercommunalités.

- **Proposition de partenariat avec la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher et Natura 2000 pour proposer un projet de « plan Jussie » en Sologne, et en lien avec le Comité Central Agricole de Sologne.** Le SEEB pourra être sollicité également pour à ce partenariat.
- **Proposition de partenariat avec l'association Bois Energie 41 (950 € par an durant 3 ans + adhésions à 60 €/an) afin de permettre aux collectivités, entreprises ou particuliers de bénéficier d'études d'opportunité gratuites pour l'implantation de chaufferies bois comme système de chauffage.** Ce partenariat permettrait à l'ensemble de territoire de bénéficier de subventions allant de 60 à 80 % en fonction des projets sans avoir à formaliser un Contrat d'Objectif Territorial (COT), piloté sous l'égide de l'ADEME.

Achèvement de l'élaboration du SCoT du Pays de Grande Sologne.

B- PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2024 :

1) CONTRIBUTIONS DES MEMBRES :

Le Président indique que le Bureau du Pays du 14 février dernier a proposé de ne pas augmenter les contributions pour cette année 2024 et de présenter un tableau identique à celui de 2024, conformément aux statuts du Pays de grande Sologne (50% potentiel fiscal + 50 % population DGF).

2) PRESENTATION ET ANALYSE DE LA PROPOSITION DE BP 2024

Le Président rappelle que les éléments concernant le budget 2024 ont été communiqués par mail à l'ensemble des délégués le 5 mars 2024, puis il fait lecture de la proposition de budget primitif 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer, grâce à ses recettes, les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des affaires courantes et récurrentes du service. En 2023, le syndicat mixte est passé en comptabilité M57.

• **RECETTES**

Les recettes prévues au budget 2024 représentent **502 044,46 €**.

Chapitre	Recettes	BP 2024
002	Excédent reporté	184 642,46 €
74	Dotations subventions et participations	317 402,00 €
7472	Région	30 000,00 €
7473	Département	27 000,00 €
74741	Communes membres du GFP	114 000,00 €
74758	Autres groupements - communautés de communes	71 425,00 €
74773	Attribution versement subventions (FEADER)	50 000,00 €
74718	Etat (PVD+CLS)	24 977,00 €
Total des recettes		502 044,46 €

• **DEPENSES**

Les dépenses prévues s'élèvent à **502 044,46 €**.

Chapitre	Dépenses	BP 2024
011	Charges à caractère général	181 225,06 €
012	Charge de personnel	291 132,71 €
022	Dépenses imprévues	00,00 €
023	Virement à l'investissement	21 239,27 €
042	Opérations ordre entre sections	2 232,42 €
65	Autres charges financières	5 715,00 €
66	Charges financières	500,00 €
Total des dépenses		502 044,46 €

SECTION EN INVESTISSEMENT

N'ayant pas vocation à investir ou à gérer un parc immobilier, la section d'investissement du syndicat mixte est résiduelle. Avec l'évolution de ses statuts en 2015, le syndicat mixte du Pays de grande Sologne s'est néanmoins engagé dans une démarche d'élaboration et de coordination d'un SCoT, à l'échelle de son territoire. Depuis 2016, l'engagement du SCoT est imputable à la section investissement et amortissable. Toutes les autres études sont inscrites en dépenses de fonctionnement.

- **RECETTES**

Les recettes de la section investissement représentent **33 643,98 €**.

Chapitre	Recettes	BP 2024
021	Virement du fonctionnement	21 239,27 €
010	Dotations : Excédent fonctionnement capitalisé + FCTVA	10 172,29 €
028	Amortissement des immobilisations	2 232,42 €
Total des recettes		33 643,98 €

- **DEPENSES**

Les dépenses de la section investissement représentent **33 643,98 €**.

Chapitre	Dépenses	BP 2024
001	Déficit reporté - résultat	8 143,98 €
20	Immobilisation incorporelles (SCoT)	16 000,00 €
21	Immobilisation corporelles (informatique et mobiliers)	9 500,00 €
Total des dépenses		33 643,98 €

GESTION DE LA DETTE :

Le syndicat mixte du Pays de grande Sologne n'a contracté aucune dette.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

Le Président soumet au vote l'adoption du budget primitif 2024 du syndicat mixte du Pays.

Délibération Budget Primitif 2024 (n°2024-05) :

Le Président soumet au vote des délégués le budget primitif 2024

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Le Président soumet ensuite au vote des membres du comité la proposition d'affectation des résultats du compte administratif 2023.

Délibération- Affectation des résultats du CA 2023 (n°2024-06) :

Il est proposé d'affecter les résultats du compte administratif 2023 de la manière suivante :

Résultats de fonctionnement : + **192 786,44 €**.

Solde d'exécution de la section d'investissement : - **8 143,98 €**

Proposition de report en fonctionnement sur le budget primitif 2024 : + **184 642,46 €**, compte tenu du prélèvement de 8 143,98 € à destination du compte 1068 en investissement.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

4- DÉLIBÉRATIONS – AFFAIRES COURANTES POUR L'ANNEE 2024 :**A. DELIBERATIONS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DU SYNDICAT :****Délibération – Adhésions - Cotisations 2024 (n°2024-07) :**

Il est proposé au comité syndical d'adhérer pour 2024, comme les années précédentes, à l'Observatoire de l'Économie et des Territoires (800 €), à l'Association Nationale des Pôles Territoriaux (ANPP) (620 €), à l'association TGV Grand Centre Auvergne (150 €), au GIP-RECIA (280 €), au CNAS/ COS (environ 3 531,45 €), à l'association Bois Energie 41 (60 €), au GRAHS (50 €), Il propose de ne plus adhérer au CAUE et à l'association A3P.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération – Autorisation ouverture d'une ligne de trésorerie pour cette année 2024 (n°2024-08) :

Afin de permettre l'exécution du BP 2024 tel qu'adopté par le comité syndical et pour anticiper le versement des subventions attendues, le Président propose de solliciter une ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois et pour un montant maximum de 100 000 €.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération – Renouvellement de la convention financière de partenariat « Petite Ville de Demain » entre le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, les villes de Lamotte-Beuvron et Salbris, et la communauté de communes de la Sologne des Etangs 2024 (n°2024-09) :

Le Pays de Grande Sologne porte le dispositif PVD au bénéfice des 3 communes. Le poste de chef de projet PVD bénéficie d'un financement à hauteur de 75 % de la part de l'Etat. Afin de ne pas alourdir les dépenses de personnels de la structure, il est proposé comme les années précédentes que les collectivités bénéficiant du dispositif versent chacune au syndicat mixte une contribution financière de 5 000 € (lecture de la convention en annexe).

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération – Demande de subvention auprès de l'Etat pour la prise en charge du poste de chef de projet Petite Ville de Demain pour l'année 2024 (n°2024-10) :

Le Président demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de déposer une demande de subvention subvention auprès de l'Etat à hauteur de 75% pour la prise en charge de la rémunération du poste de chef de projet dédié aux missions de coordination et de pilotage liées au dispositif « Petites Villes de Demain » pour l'année 2024.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération – Renouvellement du partenariat avec la Région Centre Val de Loire et la Région Meknès Fès dans le cadre de la coopération décentralisée pour l'année 2024 (n°2024-11) :

En 2024, le Président propose de renouveler le partenariat de la manière :

Missions – 1 à 2 déplacements au Maroc d'une délégation du Pays de Grande Sologne composée d'un ou deux élus, de la directrice et tout membre expert du comité de programmation Leader ou du conseil de développement) pour préparer la prochaine programmation de coopération sur les thématiques de la gestion du réchauffement climatique, la préservation et la valorisation des races locales (ovines, abeilles) et de la biodiversité locale, l'agritourisme.

Valorisation du poste RH de la directrice pour l'accompagnement au développement d'une stratégie de marketing territorial et de création de marque touristique.

L'accueil d'une délégation marocaine sur le territoire du Pays.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération – autorisation de demande de subvention auprès du dispositif LEADER dans le cadre de la prise en charge du poste RH de l'Animation gestion 2023-2024 de la nouvelle programmation 2023-2027 (n°2024-12) :

Le Président sollicite les membres du comité syndical l'autorisation pour demander une subvention Leader à hauteur de 80 %, dans le cadre de la fiche n°6 du dispositif « animation, gestion, évaluation, communication », depuis le 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024, et à signer les documents s'y rapportant.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération – autorisation de demande de subvention auprès du dispositif LEADER dans le cadre de de la prise gestion 2023-2024 de la programmation 2014-2022 (n°2024-13) :

Le Président sollicite les membres du comité syndical pour l'autoriser à déposer une demande de paiement de la subvention Leader relevant de la fiche 19.4 du dispositif « animation – gestion », à hauteur de 80%, pour la prise en charge des postes « animation » jusqu'au 31 mars 2023 et « gestion administrative et financière » jusqu'au 31 décembre 2024, et à signer les documents s'y rapportant.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération – autorisation de demande de subvention FEADER au titre du dispositif Leader 2023-2027 à hauteur de 80% pour la création d'un Village de la Nature, de la Biodiversité et des terroirs de Sologne dans le cadre du Game Fair 2024 (n°2024-14) :

Le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne va porter la création d'un Village de la Nature, de la biodiversité et des terroirs de Sologne à l'occasion du prochain Game Fair 2024 pour promouvoir un tourisme vert, valoriser les paysages et les produits locaux de Sologne. Le montant prévisionnel du projet est estimé entre 63 et 65 000 €.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération – Convention financière de partenariat entre le Pays de Grande Sologne et les 3 communautés de communes Sologne des Rivières, Sologne des Etangs et Cœur de Sologne à l'occasion du Game Fair 2024 (n°2024-15) :

Le syndicat mixte du Pays de Grande porte la création d'un village de la Nature, de la Biodiversité et des terroirs à l'occasion du prochain Game Fair 2024, au bénéfice de l'ensemble du territoire et des 3 communautés de communes de la Sologne des Rivières, Sologne des Etangs et de Cœur de Sologne. Le montant total estimé de l'opération s'élève entre 63 et 65 000 €. Afin de ne pas alourdir les dépenses de personnels de la structure, il est proposé que les 3 communautés de communes participent et versent chacune au syndicat mixte une contribution financière de 3 000 € (lecture de la convention en annexe).

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération –Renouvellement de la convention financière de mise à disposition pour la gestion RH de la communauté de communes de Cœur de Sologne auprès du Pays de Grande Sologne (n°2024-16) :

Le Président indique aux membres élus que le Pays conventionne depuis 2019 avec la mairie de Lamotte-Beuvron pour la gestion des paies et RH de la structure. Les services RH de la mairie et de la communauté de communes de Cœur de Sologne ayant été mutualisés au 1^{er} janvier 2024, il est proposé aux membres du comité syndical de renouveler la convention avec la communauté de communes de Cœur de Sologne pour 2024 (lecture de la convention en annexe).

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération - Accueil d'un ou deux stagiaires pour une période de 2 à 6 mois au Pays de Grande Sologne sur la thématique « valorisation des itinéraires touristiques cyclables » (n°2024-17) :

Conformément à la délibération n°2023-14 du comité syndical du 27 mars 2023, intitulée « proposition d'élaboration d'une stratégie de développement touristique liée aux itinéraires doux et vélos en grande sologne, le Président propose d'accueillir 1 à 2 stagiaires pour une durée globale de 4 à 6 mois.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération - Autorisation de demande de subvention auprès de la CPAM pour le financement d'une campagne de prévention des cancers auprès des femmes âgées de 50 à 74 ans sur le territoire du Pays de Grande Sologne (n°2024-18) :

Dans le cadre de l'appel à projets 2024 lancé par l'Assurance Maladie sur la thématique « dépistages organisés des cancers », le Président propose aux élus du Pays de Grande Sologne de déposer une demande participation financière pour l'organisation d'une campagne de prévention et de dépistage des cancers auprès des femmes de 50 à 74 ans sur le territoire du Pays (montant estimé 5 000 €).

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération - Autorisation de demande de subvention auprès de l'ARS pour le financement d'un poste à mi-temps dans le cadre du Contrat Local de Santé 2024 (n°2024-19) :

Le Président propose à l'ensemble des élus de déposer une demande de subvention auprès de l'ARS d'un montant de 12 500 € afin de valoriser une partie du poste RH de la directrice du Pays qui assure les missions d'élaboration du CLS par intérim en attendant le recrutement d'un animateur.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération - Autorisation de partenariat avec l'association Bois Energie 41 pour le programme d'actions 2023-2026 (n°2024-20) :

Afin de permettre aux collectivités, entreprises ou particuliers de bénéficier d'études d'opportunité gratuites pour l'implantation de chaufferies bois comme système de chauffage et du plan d'actions de l'association pour les 3 prochaines années (2 922,85 € TTC, soit 974,28 € par an durant 3 ans), il est proposé d'engager un partenariat qui permettrait à l'ensemble de territoire de bénéficier de subventions allant de 60 à 80 % en fonction des projets sans avoir à formaliser un Contrat d'Objectif Territorial (COT), piloté sous l'égide de l'ADEME.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération - Modalités de remboursement des frais de mission des élus (n°2024-21) :

Le Président indique qu'il s'agit de délibérer sur les remboursements des frais de restauration (17,50 € par repas – arrêté ministériel octobre 2019) et d'hébergements (70 € taux de base, 90 € pour les grandes et les communes du Grand Paris, 110 € pour Paris), et également des frais de déplacement des élus (frais kilométriques selon arrêté ministériel du 26 août 2008, frais de péages, parking, stationnement, ticket de transport sur justificatifs) amenés à se déplacer dans le cadre de l'exercice de leurs missions. De même, pour les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération - Modalités de remboursement des frais de mission des agents (n°2024-22) :

Le Président indique qu'il s'agit de délibérer sur les remboursements des frais de restauration (17,50 € par repas – arrêté ministériel octobre 2019) et d'hébergements (70 € taux de base, 90 € pour les grandes et les communes du Grand Paris, 110 € pour Paris), et également des frais de déplacement des agents (frais kilométriques selon arrêté ministériel du 26 août 2008, frais de péages, parking, stationnement, ticket de transport sur justificatifs) qui exerceraient une mission de représentation du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Délibération - Délibération – Attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à un agent (n°2024-23) :

Conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale, le Président propose d'attribuer une prime exceptionnelle. Cette prime bénéficie à un agent catégorie C de la structure pour un montant de prime exceptionnelle s'élevant à 700 €.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

5- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- **INFORMATIONS CRST** : Le Président indique que le Bureau du Pays a validé 3 demandes de subvention au titre du CRST en février dernier :
 - **Extension de la piste BMX de Theillay** : coût total du projet 19 500 € HT. Subvention CRST (20%) : 3 900 €.
 - **Aménagement d'un espace fitness à proximité du parc des Douves à Orçay** : coût total du projet 20 676 €. Subvention CRST (20%) : 4 135.20 €.
 - **Extension du multi services et création d'un bar à La ferté-Beauharnais** : coût total du projet 303 898,03 €. Subvention CRST (30% - fiche 21) : 91 169.40 €.

Le Président laisse la parole à Guillaume GIOT pour parler des actualités santé et sports du territoire.

- **COPIL SANTE** : le copil santé s'est réuni le 23 janvier dernier pour travailler à la 2^e phase du diagnostic territorial de santé avec l'Observatoire de l'Economie et des Territoires et concerne les enquêtes et les interviews auprès des professionnels et des acteurs santé du territoire. A la suite de la réalisation du diagnostic, il faudra élaborer le plan d'actions pour une signature du Contrat Local de Santé en juillet ou septembre 2024. Organisation d'une journée de dépistage des cancers féminins à l'automne
- **COPIL SPORTIF** : parution de la 4^e newsletter cette semaine avec valorisation de la campagne « Mars Bleu – bougeons pour notre côlon ! » en prévention du cancer colorectal. Le Pays, le CDOS et le CROS sont partenaires de cette initiative. Le Pays a créé une équipe et fait la promotion de la campagne sur son réseaux social facebook. N'hésitez pas à relayer. Par ailleurs, pour information, l'ensemble des maires et des communes ont été convié à la Conférence régionale du Sport qui se tiendra à Blois le 21 mars prochain à 18 h dans les locaux du Conseil départemental. Le Pays, représenté par Guillaume GIOT, sera invité à une table ronde pour discuter du sport, de l'attractivité et de l'aménagement territorial. Guillaume GIOT explique également que 2 projets ont été retenus comme prioritaire sur le territoire : gymnase de Neung sur Beuvron et gymnase de Lamotte-Beuvron. Le gymnase de Neung sur Beuvron est prioritaire pour déposer une demande subvention au titre des crédits de l'ANS. L'IMDS a bien conservé la labellisation de sa maison sport santé. Enfin, le Pays va acheter une exposition réalisée par le CDOS sur le sport et les JO. A la demande de Raphaël JOUSSET, il est prévu d'organiser une manifestation sportive à l'échelle du Pays. Cette exposition sera à mise à disposition de l'ensemble des communes qui en feront la demande.

Le Président demande s'il y a des questions.

Madame CAILLOU ROBERT demande la parole. Elle indique que la Région donne la clé de répartition par territoire de la consommation de l'espace. Elle indique également qu'une enveloppe mutualisée pour les projets d'intérêt régional va être créée. Elle précise également que la Région a repris la gestion du dispositif Natura 2000, dont la Sologne représente le plus grand site terrestre de France

Avant de clôturer les travaux de la séance, le Président rappelle à l'ensemble des membres présents qu'il est impératif qu'ils signent 2 fois les registres du CA 2023 et BP 2024 avant de partir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h33.

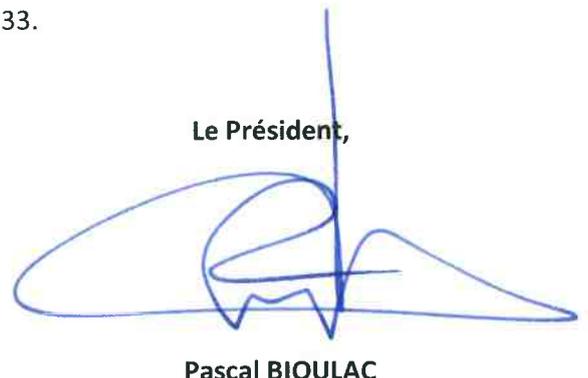
Fait à Lamotte-Beuvron, le 14 mars 2024

Le Secrétaire de séance,



Stéphane LEROY

Le Président,



Pascal BIOULAC